



Vignoble, forêt et passions...

Site internet : www.saint-sauveur-medoc.com

N° 13 - Juillet 2025

Le mot du Maire

Chères habitantes, chers habitants,

J'ai eu l'honneur d'accueillir dans notre commune Madame la Sénatrice Florence Lassarade. Cette visite officielle a été l'occasion de mettre en lumière une ambition que nous portons avec ténacité : conjuguer responsabilité budgétaire et investissement pour l'avenir. Dans un contexte où chaque euro compte, notre équipe municipale s'efforce de gérer les finances communales avec sérieux, transparence et efficacité, sans augmentation des impôts locaux et sans jamais renoncer aux projets essentiels pour le bien-être de toutes et tous.

Grâce à cette gestion saine, nous avons pu engager plusieurs investissements structurants : rénovation voirie et sécurisation du carrefour à Labrousse, parking et plateau ralentisseur rue du Centre (face aux commerces) et des aménagements sur l'école. Pour 2025 les travaux portent sur la création d'un plateau ralentisseur devant le cimetière, la continuité de l'enfouissement des réseaux rue du Centre et l'extension du parking face à la bibliothèque. Ces projets, soutenus par des subventions, traduisent notre volonté d'améliorer durablement le cadre de vie communal.

La venue de Madame la Sénatrice est un signal fort de reconnaissance du travail accompli, mais aussi un moment de dialogue pour porter la voix de notre territoire et envisager ensemble les soutiens nécessaires aux projets futurs.

Soyons fiers du chemin parcouru, et poursuivons ensemble un développement maîtrisé, respectueux de nos ressources et tourné vers l'avenir.

Serge RAYNAUD



Lors du conseil municipal du 8 avril 2025, l'assemblée a voté le maintien des taxes foncières sans augmentation pour la 8^{ème} année consécutive.

- Taxe Foncières Bâtie (TFB) : 33,96 %
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 35,74 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 12,43 %
(Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Compte tenu des reprises du résultat antérieur, le budget primitif 2025 se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 2 181 636.70 €
- Section d'Investissement : Le montant des dépenses et des recettes s'élève à 673 889.94 €

Les principaux programmes d'investissement inscrits sont :

- Travaux de voirie : 340 000 €
Création plateau ralentisseur Route de Canterayne (devant le cimetière)
Démolition garage (Réf. parcelle AB 0447) pour agrandir le parking situé face à la Bibliothèque,
Enfouissement 5^{ème} tranche des réseaux Electricité-EP-Télécom - Rue du Centre.
- Travaux de bâtiments : 100 000 €
Remagnage de la toiture et remplacement des abat-sons de l'église.
- Achat matériel : 70 000 €
Remplacement du camion des services techniques et mobilier divers.
- Frais d'Etudes : 31 000 €
Coût élaboration PLU, assistance maîtrise d'œuvre pour les programmes d'investissement.

Enfouissement des réseaux



La 5^{ème} tranche d'enfouissement de l'ensemble des réseaux (électricité, éclairage public et télécoms) rue du Centre a débuté le 19 mai.

Pour la partie génie civil, la réception du chantier a eu lieu le 15 juillet en présence des représentants des entreprises ETPM, ENEDIS et Orange.

Le chantier sera interrompu en août et reprendra en septembre pour les reprises de branchements et la dépose des réseaux aériens.

Plusieurs critères seront bénéfiques :
. Pour l'aspect esthétique, épurer le ciel et la chaussée de ses câbles et poteaux visibles.

. Pour la sécurité des usagers face aux intempéries, assurer la continuité du service.

La vie du village en bref...

Excellente retraite Nadine !



Le 23 décembre dernier, Nadine QUERION, responsable de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à l'école du village, a fêté la fin de sa carrière professionnelle.

Entourée de sa famille, de ses collègues de travail et des élus, un beau moment a été partagé pour saluer son départ à la retraite à compter du 1^{er} janvier.

Chacun y est allé de quelques mots affectueux et

M. le Maire n'a pas manqué de rappeler combien la commune perdait une collaboratrice dévouée et attachante. Il soulignait que pendant 29 ans, Nadine avait donné le meilleur d'elle-même au profit de nos écoliers.

Avec une certaine émotion, notre future jeune retraitée a rappelé toute l'affection qu'elle a donnée à « ses petits » et a souhaité à Julie FEUGAS qui lui succède, pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

« Merci pour tout, chère Nadine », a conclu le Maire en lui remettant des cadeaux bien mérités.

Une belle journée conviviale

Le traditionnel repas des aînés et des agents communaux qui a rassemblé 130 convives, s'est déroulé le Dimanche 2 Février.

Avant de savourer le repas préparé par Jean-Michel Crespo « Médoc Traiteur », M. Le Maire dans son discours de bienvenue rappelait l'importance de cette journée qui permet à de nombreuses personnes de se retrouver et de se remémorer de bons souvenirs. La lieutenant Dérine WEISGERBER adjointe au commandant de la compagnie de gendarmerie de Lesparre-Médoc profitait de ce rassemblement pour prendre la parole afin de sensibiliser l'assistance sur les démarchages abusifs, escroqueries téléphoniques et internet.



Des anniversaires qui comptent



**104 et 100 ans !
Ça se fête...**

Nos centenaires sont des mémoires vivantes de notre passé et c'est une joie de savoir qu'ils peuvent encore partager avec nous leurs souvenirs.

Le 13 Mars dernier, une délégation de la Municipalité s'est déplacée à la maison de retraite de Vertheuil pour fêter les 104 ans de la doyenne communale Mme Georgette Rougeau. Quelques jours plus tard le 21 Mars, M. le Maire, les adjoints Jean-Pierre DUCOS, Bernadette Gonzalez, Daniel Meynier et Patricia Ostins DGS se rendaient au domicile de M. Guy Gauthier pour lui fêter ses 100 ans.

Le théâtre s'invite à Saint-Sauveur



Comme tous ans les « drôles de comédiens » association de théâtre de Cissac-Médoc sont venus présenter leur dernier spectacle le samedi 1^{er} mars.

Un public nombreux et enthousiaste est venu applaudir l'ensemble de la troupe dont deux comédiens locaux, Annabelle FROMENTIER et Bernard CORDIER.

Commémoration du 19 mars 1962

Cette année, c'est à Saint-Sauveur que la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord) a célébré le 19 mars la Journée nationale du souvenir et de recueillement en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie ainsi qu'aux combats en Tunisie et au Maroc. En présence de ses membres et des habitants de la commune, une cérémonie avec un dépôt de gerbes a eu lieu suivie d'une collation offerte par la municipalité.



Sortez de votre solitude et venez rejoindre le Club du 3^{ème} Age



Tous les lundis c'est autour de jeux de société avec une préférence pour la belote que se réunissent les adhérents et leurs invités. Les 4 lotos qui viennent compléter l'année, remportent un vif succès. Un goûter avec café, thé, chocolat et gourmandises, est offert à chaque réunion. Les banquets du printemps et de l'automne apportent un supplément de partage et de joie à tous.



La fête du village revient pour deux jours avec des nouveautés

L'ambiance promet d'être joyeuse les 26 et 27 juillet, avec le retour annuel de la fête du village organisée par le Syndicat d'Initiative en partenariat avec la Mairie.

Le programme s'annonce riche et se veut familial et intergénérationnel, mêlant tradition locale et animations nouvelles.

Le Samedi après-midi sera consacré à la fête foraine, aux concours de pétanque, de quilles et de jeux gratuits pour les enfants en collaboration avec l'Association Mouv' Médoc (15h30/17h30).

En soirée, un marché gourmand prendra le relais avec un concert et une soirée dansante animés par Sacha Nemetz.

A 23 h, les regards seront tournés vers le ciel pour admirer le feu d'artifices offert par la Municipalité.

Le dimanche débutera par un vide grenier suivi de la course pédestre (12,5 Km) et d'une rando VTT (30 Km). Le midi, les visiteurs pourront se restaurer sur place avant l'ouverture de la fête foraine et des concours pétanque et quilles.

Programme détaillé et tous renseignements sur le site de la mairie

La Salvathèque

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque vous accueille gratuitement les mercredis et vendredis de 16h à 18h et le samedi de 10h30 à 12h15. Différents ateliers sont proposés tout au long de l'année :

- Débats autour de diverses lectures le samedi matin (sur inscription)
- Initiation ou perfectionnement à l'aquarelle tous les trimestres avec Lucette Germain peintre aquarelliste du bassin.
- Lecture de contes ou de Kamishibais pour le jeune public
- Au fil des saisons des thèmes distrayants de lecture autour de goûters le mercredi après-midi.
- Régulièrement de nouveaux ouvrages sont proposés et par l'intermédiaire du réseau des bibliothèques de la CDC et de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêts), il est toujours possible de « dénicher » le livre recherché.

Une exposition de l'artiste graphiste Benjamin GRAFMAYER, a eu lieu du 10 au 23 mars, programmée par le pôle culture de la Communauté de Communes. Un atelier en présence de la classe du CE1 de maîtresse Sandra, a conquis tous les élèves qui ont participé activement et se sont emparés du sujet en exprimant leur talent artistique.





Les élèves de CM2 d'Aurélie Dupouy ont vécu une journée extraordinaire et inoubliable le mercredi 25 juin à la Comédie Française à Paris, grâce à leur participation au concours « les petits champions de la lecture ». Cette journée financée par les familles, la coopérative scolaire et la municipalité a permis à de nombreux écoliers de se rendre pour la 1^{ère} fois à Paris et de découvrir la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe et la Pyramide du Louvre.

Comme le veut la tradition, la Mairie a offert aux élèves de CM2 des dictionnaires français/anglais marquant la fin de leur scolarité à l'école primaire.

Stop aux dépôts sauvages : un geste incivique qui coûte cher à tous

Ces dernières années, nous avons constaté **une augmentation inquiétante des dépôts sauvages** sur notre territoire communal : sacs-poubelle jetés en pleine nature, gravats abandonnés en bord de chemin, déchets verts sur des passes communales...

Ces incivilités ne sont pas seulement **inacceptables**, elles sont aussi **dangereuses pour l'environnement, coûteuses pour la collectivité et nuisibles pour notre qualité de vie.**

Un patrimoine naturel en danger :

Notre commune est riche d'un environnement naturel préservé : forêts, vignes, chemins de randonnée... Chaque dépôt sauvage est une atteinte directe à ce cadre de vie auquel nous sommes tous attachés. Les déchets polluent les sols, perturbent la faune et la flore, et dégradent des paysages que nous avons le devoir de protéger.

Des risques sanitaires et sécuritaires :

Outre l'impact visuel et environnemental, ces dépôts peuvent représenter un **risque pour la santé publique** : prolifération de rongeurs, de moustiques, présence de matériaux toxiques ou coupants, sans compter les risques d'incendie durant l'été.

Un coût élevé pour la commune :

Le ramassage des déchets illégaux mobilise **du temps, du matériel et du personnel communal**, ce qui engendre des **dépenses évitables**. Cet argent pourrait être investi dans d'autres services utiles à la population. Il est donc essentiel de **prévenir ces actes** et d'agir collectivement pour y mettre un terme.

Des sanctions prévues par la loi :

Nous rappelons que l'abandon de déchets est passible d'une **amende pouvant aller jusqu'à 1 500 € pour les particuliers**, et jusqu'à 75 000 € et 2 ans de prison pour les professionnels en cas de récidive ou de dépôts massifs.

La commune travaille en collaboration avec la gendarmerie pour **identifier et sanctionner les contrevenants**. Plus d'une dizaine de plaintes ont été déposées auprès du Procureur de la République.



Fermeture de la piste DFCI : une mesure pour la sécurité de tous

Dans le cadre de la prévention des risques d'incendie et de la protection de nos massifs forestiers, l'Association Communale DFCI regroupant les communes de Saint Sauveur, Cissac et Vertheuil a décidé la **fermeture des pistes DFCI des 3 communes**.

Sur Saint-Sauveur, c'est la piste « Blanche » du Devès qui par la pause de barrières est fermée du carrefour des 4 chemins (Labrousse/Balac et Devès/Créon) jusqu'au Devès.

Pourquoi cette fermeture ?

La DFCI (Défense de la Forêt Contre les Incendies) est un réseau de pistes et de voies d'accès réservé en priorité aux services de secours et à la surveillance des forêts. Trop souvent, ces pistes sont utilisées de manière inappropriée par des véhicules non autorisés, ce qui compromet :

- La sécurité des interventions en cas d'incendie,
- La préservation de la biodiversité,

Qui peut encore y accéder ?

Les services de secours, les gestionnaires forestiers et les ayants droit conserveront un **accès réglementé et sécurisé** à cette voie, grâce à un système de clés.

Un geste pour notre environnement :

Cette fermeture s'inscrit également dans une démarche de **protection de notre patrimoine naturel** : moins de passages motorisés, c'est moins de nuisances pour la faune, moins de dégradations, et un respect renforcé de nos espaces naturels.

Nous comptons sur votre compréhension :

La sécurité de tous et la préservation de notre cadre de vie sont l'affaire de chacun. Nous vous remercions de respecter cette mesure et de faire preuve de civisme.

Pour toute question ou besoin d'information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux horaires habituels.

L'été sera chaud

Avec le réchauffement climatique, nous avons subi un premier épisode de canicule et il faut rester prudent.

Canicule, fortes chaleurs, adoptez les bons réflexes :

- Restez au frais (chez vous ou dans un lieu rafraîchi)
- Buvez de l'eau (sans attendre d'avoir soif)
- Mouillez-vous le corps.
- Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit.
- Privilégiez les activités douces et sans effort.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter la mairie.

En cas de malaise, appelez le 15,

Les nouveaux arrivants

Si vous venez d'emménager à Saint-Sauveur, vous êtes invités à venir en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Bien que cette démarche ne soit pas obligatoire, cela permettra à nos services de vous présenter la commune. De plus, un accompagnement pourra vous être proposé pour l'inscription sur les listes électorales, faciliter la scolarisation de vos enfants, etc...

Le site internet de la mairie est également un bon outil d'informations :

<https://www.saint-sauveur-medoc.com>

Le recensement citoyen

Tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent obligatoirement effectuer leur recensement citoyen, en ligne ou en mairie. Il doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire.

Le [recensement citoyen](#) est obligatoire. Il permet d'obtenir une [attestation de recensement](#), d'être convoqué à [la Journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#) et d'être [inscrit automatiquement à 18 ans](#) sur les listes électorales.

L'**attestation de recensement** permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Ce recensement se fait à la mairie de votre commune en fournissant les documents suivants : carte nationale d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour, justificatif de domicile.

Située au cœur du Médoc, notre commune est entourée de forêts et de zones naturelles, ce qui la rend particulièrement vulnérable aux incendies de végétation. Afin de prévenir ces risques, la loi impose des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) que chaque propriétaire se doit de respecter.

Pourquoi débroussailler ?

Le débroussaillage consiste à réduire la densité de la végétation autour des habitations pour limiter la propagation des incendies, faciliter l'accès et l'intervention des services de secours, protéger les biens et les personnes.

Quelles sont les obligations à Saint-Sauveur ?

En conformité avec le Code forestier, les OLD s'appliquent sur Saint-Sauveur, commune classée forestière :

- Dans un rayon de 50 mètres autour de toute construction ou installation située à moins de 200 mètres d'une zone boisée.
- Sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des voies d'accès privées.

Ces obligations peuvent s'étendre au-delà de votre propriété, notamment si la zone à débroussailler empiète sur un terrain voisin. Dans ce cas, il est nécessaire d'informer le propriétaire concerné et d'obtenir son accord.

Comment débroussailler efficacement ?

Le débroussaillage ne signifie pas une coupe rase, mais une gestion raisonnée de la végétation :

- Éliminer les herbes hautes, broussailles et branches basses,
- Élaguer les arbres pour éviter qu'ils ne se touchent ou ne surplombent les toitures,
- Éloigner les végétaux inflammables des constructions,
- Évacuer ou broyer les déchets verts sur place.

Quels sont les risques en cas de non-respect ?

Le non-respect des OLD peut entraîner :

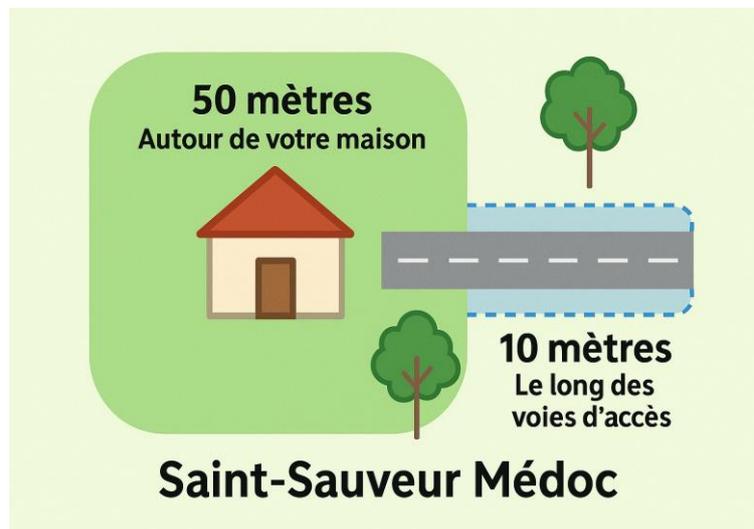
- Une amende pouvant atteindre 1 500 €,
- La réalisation des travaux d'office par la commune aux frais du propriétaire après mise en demeure restée sans effet,
- La responsabilité civile, voire pénale, du propriétaire en cas de sinistre.

À quelle période effectuer le débroussaillage ?

Il est recommandé d'effectuer les travaux de débroussaillage avant le 1er juin de chaque année, afin d'anticiper la période estivale à haut risque.

La commune vous accompagne

La mairie de Saint-Sauveur est à votre disposition pour toute information complémentaire.



Infos' Saint Sauveur

N° 13 – juillet 2025

Édité par la commune de Saint Sauveur

1, place du 19 mars 1962

Tél : 05 56 59 57 13

Mail : saint-sauveur-medoc@orange.fr

Directeur de publication : Serge RAYNAUD

Rédaction et coordination : la commission communication

Conception : Bernadette GONZALEZ

Impression : Par nos soins

Crédit photos : Commune de Saint Sauveur

Tirage : 700 exemplaires - Dépôt légal : à parution

